Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260209-DEL260209_18-DE

PLESCOP

Délibération du 9 février 2026

26-02-09-18 : ENFANCE – Convention avec l'association « Les Papillons »

Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le 3 février 2026, s'est réuni le 9 février 2026 en session ordinaire à la mairie de PLESCOP

***Présents : (16)** : Loïc LE TRIONNAIRE, Bernard DANET, Françoise FOURRIER, Jean-Louis LURON, Jacqueline GUILLOTIN, Serge LE NEILLON, Honoré GUIGOURES, Claudine PECCABIN, Pierre LE RAY, Éric CAMENEN, André GUILLAS, Jérôme COMMUN, Christel MENARD, Keita PALIN, Sandrine CAINJO et Stéphane STREIFF*

***Absents excusés ayant donné pouvoir : (4)** : Laurent LE BODO, Fannie PETIOT, Juliette XAYASOMBATH et Stéphanie LE POLOTEC respectivement à André GUILLAS, Claudine PECCABIN, Françoise FOURRIER et Jacqueline GUILLOTIN*

***Absents excusés : (1)** : Laurence LEMOINE*

***Secrétaire de séance :** Serge LE NEILLON*

***Quorum (11) :** atteint*

Jean Louis LURON lit et développe le rapport suivant :

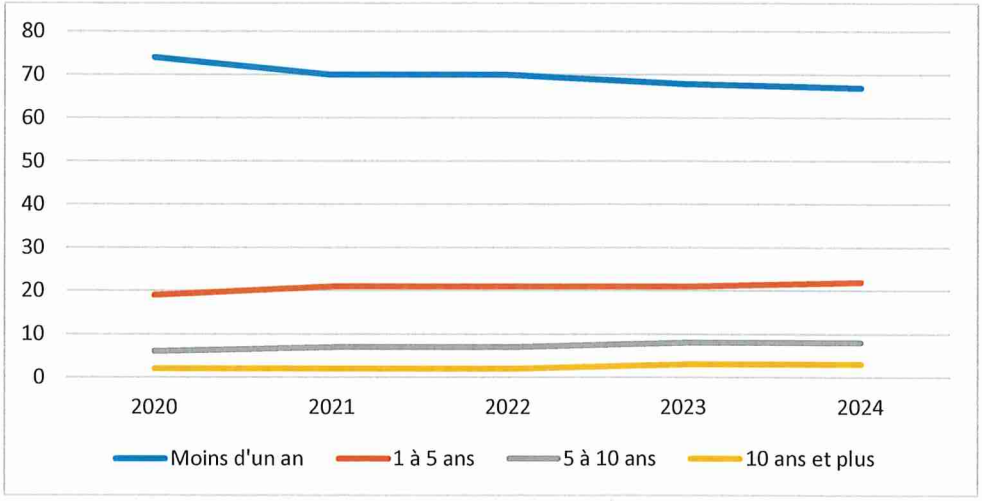
L'association « Les Papillons » est une structure nationale dont l'objet est de libérer la parole des enfants et briser le silence autour des maltraitances quelles qu'elles soient (physiques, sexuelles...). Son objectif est clair : briser le silence le plus tôt possible, auprès des jeunes de 6 à 18 ans. C'est une initiative unique en France, centrée sur la libération de la parole par l'écrit.

Le constat dressé par Santé Publique France est alarmant, étant entendu que ces violences intra familiales représentent 70% des violences au total.

Répartition des victimes de violences intrafamiliales non conjugales en fonction du délai entre le début des faits et leur enregistrement par les services de sécurité (en %)

a. Violences physiques

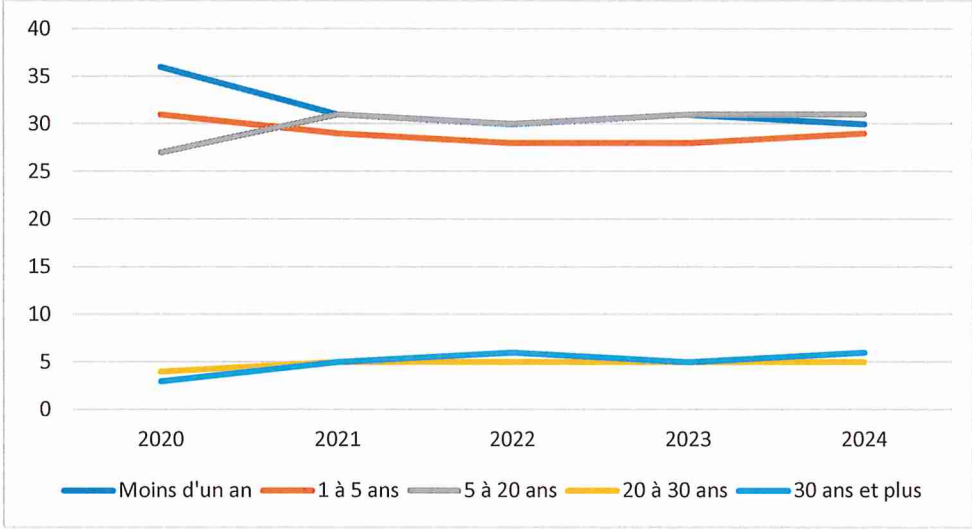
	2020	2021	2022	2023	2024
Moins d'un an	74	70	70	68	67
1 à 5 ans	19	21	21	21	22
5 à 10 ans	6	7	7	8	8
10 ans et plus	2	2	2	3	3
ensemble	100	100	100	100	100



Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260209-DEL260209_18-DE

a. Violences sexuelles

	2020	2021	2022	2023	2024
Moins d'un an	36	31	30	31	30
1 à 5 ans	31	29	28	28	29
5 à 20 ans	27	31	30	31	31
20 à 30 ans	4	5	5	5	5
30 ans et plus	3	5	6	5	6
ensemble	100	100	100	100	100



En CM1-CM2, filles et garçons, sont par ailleurs exposés aux violences sexuelles dans des proportions comparables : 15 % des élèves déclarent avoir été victimes de voyeurisme dans les toilettes et 8 % avoir été embrassés de force au moins une fois au cours de l'année scolaire. Au collège, 15 % des filles et 12 % des garçons déclarent avoir été exposés à au moins une forme de violence sexuelle. Ces faits ne sont donc en rien des faits isolés, ils touchent tous les élèves, filles comme garçons, à tous les âges et dans tous les établissements qu'ils soient publics ou privés sous contrat. (source gouvernementale – janvier 2026)

L'association « Les Papillons » multiplie les actions pour lutter contre les maltraitances faites aux enfants à travers notamment la mise en place de boîtes aux lettres « Papillons » à proximité des structures recevant des enfants.

L'écriture offre un moyen de prendre du recul par rapport à la situation, en permettant aux enfants de s'exprimer sans se confronter immédiatement aux émotions intenses liées à leur vécu. Cela crée une forme de distance émotionnelle qui rend l'expression plus accessible et moins douloureuse, tout en préservant la possibilité de recevoir un accompagnement personnalisé.

La commune de Plescop est sensible à ces enjeux. La commune a été sollicitée par deux habitantes engagées dans l'association, elles-mêmes victimes de viol pendant leur très jeune âge. À la suite d'une rencontre avec le Maire et Jean-Louis LURON, Maire adjoint à l'enfance, la municipalité a décidé de renforcer son combat contre les violences faites aux enfants.

Concrètement, Plescop s'engage à installer des boîtes aux lettres "Papillons", un dispositif pleinement confidentiel permettant aux enfants de déposer un message lorsqu'ils n'osent pas parler.

Avec l'accord des écoles, deux boîtes seront mises en place :

- une à l'école Sainte Anne,
- une à l'école Cadou.

Le coût de ces deux boîtes aux lettres est de 350 € pour l'installation et 300 € pour le renouvellement.

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260209-DEL260209_18-DE

Les boites aux lettres seront installées dans des endroits retirées des structures et discrets pour recueillir les témoignages des enfants. Les lieux devront être décidés avec les directions des établissements.

Ce dispositif doit permettre de réagir dans les meilleurs délais, et l'association « Les Papillons » saisira la CRIP (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes) du Département après évaluation de la situation avec les personnes référentes définies par la Mairie.

En effet, des personnes formées comme référentes, comme personnes ressources et celles chargées de relever les écrits déposés dans la boite, seront désignées au sein des équipes scolaires et au sein des équipes de direction du pôle solidarités famille en lien avec le Maire Adjoint à l'enfance jeunesse. Leur rôle : accompagner, orienter, protéger.

Une communication forte accompagnera le lancement du dispositif : conseils d'école, site internet de la commune, bulletin municipal, réseaux sociaux. La communication se fera également à travers les personnes ressources désignées au sein des services scolaires et périscolaires.

Il sera procédé à l'évaluation du dispositif à moyen – long terme. D'autres boîtes aux lettres pourraient être amenées à voir le jour tout comme la mise en place d'un « Pack virtuel » à destination des plus âgés et en lien avec le collège.

Annexe : document de présentation de l'association

Considérant que la Protection de l'enfance doit être une action à privilégier et après avis de la commission « Enfance, jeunesse et éducation » du 4 novembre 2025, le conseil municipal, après en avoir délibéré, est invité à :

- **APPROUVER la mise en place du dispositif de boîtes aux lettres « Les Papillons » au sein de la commune ;**
- **AUTORISER l'engagement des dépenses prévues liées à l'installation des boîtes aux lettres et à la formation des agents à savoir 350 € pour deux boîtes aux lettres ;**
- **DONNER pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents, notamment la convention de partenariat avec l'association « Les Papillons ».**

Pour : 20 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Copie certifiée conforme

Le Maire

Loïc LE TRIONNAIRE

MAIRIE DE PLESCOP (Morbihan)

Le secrétaire de séance,

Serge LE NEILLON